

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 86 (1935)
Heft: 5

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dation des biens nationaux qui devait fournir à l'Etat les moyens de racheter les droits féodaux abolis, les forêts furent épargnées. Une très grande partie des forêts domaniales provenant d'anciennes fondations ecclésiastiques entretenant des œuvres de bienfaisance, il était normal de considérer leur revenu comme faisant partie du budget des pauvres.

C'est ainsi que le Mont-Bailly et le Pré-à-la-Dame furent vendus en 1803 à la Ville de Lausanne, parce que l'on considérait cette propriété comme un alpage; mais la partie inférieure, qui était une forêt dense, fut conservée. Cette parcelle avait assez approximativement l'étendue de l'actuelle du numéro 1 du Mont-Chaubert. En 1870, un échange de surfaces intervint entre l'Etat et la Bourse des pauvres de Lausanne, pour redresser les limites. Auparavant, en 1837, l'Etat s'était porté acquéreur de toute la montagne qui dépendait du Chalet Tronchin, couvrant 77 ha de champs, pâturages et bois avec la maison, soit la propriété que Madame de Gingins d'Eclépens, née Tronchin, avait apportée à son mari. Cette montagne fut boisée et le chalet tomba en ruines. En 1843, l'Etat acquit le *Bois Brocard*, qui permettait de relier entre eux le Mont-Chaubert et le Mont-Bailly, tout en donnant une meilleure dévestiture à la partie inférieure de la forêt. Il restait une petite enclave entre les trois parcelles constituant le *Mont-Chaubert* actuel. Les efforts des inspecteurs forestiers pour la faire disparaître n'ont abouti qu'au rachat, en 1928, d'une petite parcelle de 13 ares.

Pour toutes ces forêts qui ont subi des transformations par achats, ventes, échanges, cantonnements, etc., nous avons établi un album où les parcelles sont figurées sur la carte au 1 : 25.000 avec des numéros de renvoi, fournissant mieux que toute explication écrite le sens des transactions passées. Le Mont-Chaubert et Toleure sont au nombre des forêts figurant dans cet album. S. Combe.

COMMUNICATIONS.

Les dégâts causés à la forêt suisse par l'ouragan du 23 février 1935.

Il est toujours difficile d'évaluer, avec quelque exactitude, le volume des bois brisés ou déracinés par un coup de vent, dans les forêts d'une région étendue. Pareille détermination ne peut être faite exactement que longtemps après l'accident, quand ont été façonnés les bois en cause.

Aussi ne peut-il, dans le cas particulier, s'agir aujourd'hui que de chiffres approximatifs. Ceux qui suivent ont été récoltés par l'Office forestier central de Soleure, qui a procédé à une enquête à ce sujet et a recouru aux bons offices des inspectorats forestiers cantonaux.

D'après cette enquête, le volume des bois brisés et déracinés aurait été, dans les 16 cantons où a sévi l'ouragan, le suivant :

Vaud	180.000 m ³
Berne	109.000 »
Fribourg	89.000 »
Argovie	49.000 »
Soleure	39.000 »
Zurich	15.000 »
Lucerne	12.000 »
Neuchâtel	8.500 »
St-Gall	4.000 »
Thurgovie	3.600 »
Schaffhouse	2.000 »
Suisse centrale	2.000 »
Appenzell Rh. Ext.	1.000 »
Bâle-Campagne	400 »
Total	514.500 m ³

Un moyen pratique de débiter les souches et les grosses bûches.

L'ouragan du 23/24 février a causé de grands dégâts aux forêts. Beaucoup d'arbres cassés ou déracinés devront être exploités sous peu. Pour en tirer le plus grand profit, surtout lorsqu'il s'agit de bois de feu, de bûches trop lourdes pour être chargées facilement, de trop grand diamètre ou trop noueuses pour être débitées aisément à la hache, on a avantage à employer la *poudre noire*. Ainsi faisant, on épargne du temps, ménage les outils; en outre, le bois est proprement débité pour la mise en stère; on peut toujours en profiter, ce qui n'est pas souvent le cas lorsqu'on emploie des explosifs brisants. Chacun connaît la manière de faire une charge à la poudre noire; il faut toutefois recommander de percer suffisamment profond et de placer la charge à la place où la bûche offre la plus grande résistance. En outre, un bon bourrage est nécessaire. Pas besoin de détonateurs chers et toujours dangereux.

Un appareil qui commence à être souvent employé par les bûcherons est le « cañon à faire sauter les troncs » (fig. 1). On en trouve chez la plupart des armuriers et des marchands de fers. Certains débitants de poudres en mettent à la disposition de leurs clients. Avec cet appareil, on peut aisément placer la charge à l'endroit le plus propice; on économise de la poudre, on n'a plus besoin de bourrer, on évite tout « raté », on peut travailler par tous les temps et même

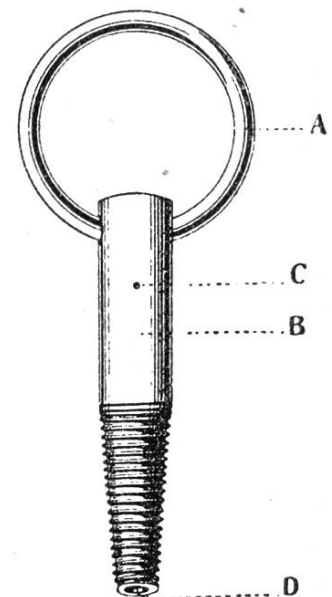


Fig. 1.

débiter les bois gelés. La bûche à faire sauter est percée d'un trou correspondant au plus petit calibre de l'appareil. On charge ce dernier de 50 à 80 g de poudre, suivant la grosseur de la bûche. (D : ouverture de la chambre de charge.) On place sur la poudre une bourre en papier pour l'empêcher de couler. On visse l'appareil dans le trou préparé (fig. 2), mais on a soin de ne pas l'enfoncer à fond pour laisser

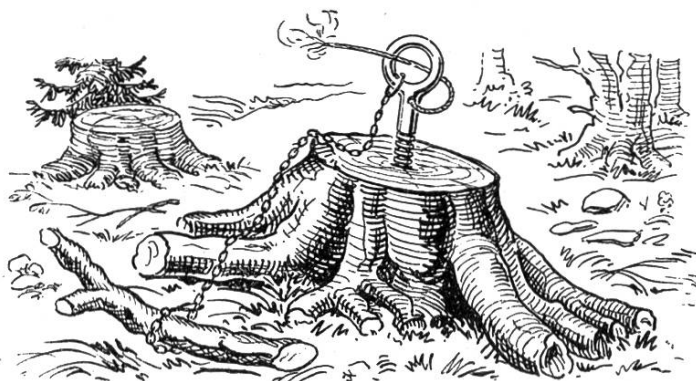


Fig. 2.

une chambre d'expansion de gaz d'environ 1 cm, ce qui donne le meilleur rendement. Au moyen d'une chaîne, on fixe le canon par son anneau A à une bûche quelconque, pour l'empêcher d'être projeté au loin au moment de l'explosion. Il ne faut pas attacher le canon à un

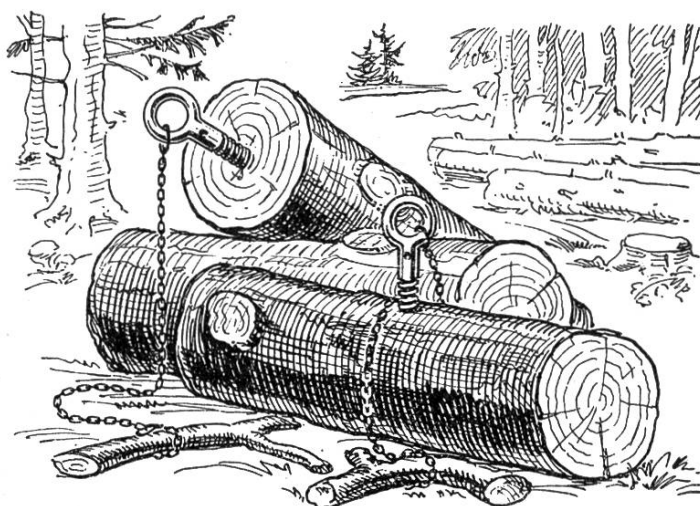


Fig. 3.

objet fixe ou trop lourd, cela amènerait la rupture de l'anneau ou de la chaîne. On enfonce une mèche dans la lumière C et, pour l'empêcher de tomber, on la tire à travers l'anneau A. (La loi prévoit une longueur minima pour la mèche de 60 cm.) Pendant le chargement et le placement de l'appareil, on bouche la lumière avec une cheville de bois, pour empêcher que la poudre ne coule. On allume et on se met à

l'abri. Avant de recharger l'appareil, il faut avoir soin de nettoyer le canon et de le laisser refroidir.

Bien entendu, cet appareil ne peut être chargé qu'à la poudre noire; n'importe quel autre explosif le ferait éclater. Une équipe de bûcherons, qui a l'habitude de l'employer, double facilement son rendement journalier et cela à peu de frais; cet appareil doit faire partie



Fig. 4.

de son coffre à outils. A titre d'exemple, une « chotte » du Mont Bailly, exploitée en 1933, a produit plus de 40 st. de bois de feu. Elle a été débitée uniquement à la poudre noire avec le canon; le coût de la poudre et de la mèche a été inférieur à 3 fr.

Tous renseignements sur la poudre noire et sur le canon en question sont donnés par les poudreries d'Aubonne et de Coire, ainsi que par l'Intendance fédérale des poudres à Berne.

La forêt bulgare.

Tel est le titre d'une publication illustrée de 78 phototypies — dont 16 hors texte — et complétée par trois cartes, que le Ministère de l'Economie nationale, à Sofia, a éditée, à l'occasion de la « Semaine de la forêt 1934 ».

Les publications sur ce sujet sont peu nombreuses, tout au moins celles accessibles au public de langue française, ce qui explique l'ignorance assez générale dans laquelle il se trouve, touchant les bois de la Bulgarie. Aussi pensons-nous être utile aux lecteurs du « Journal » en reproduisant ici quelques-unes des données contenues dans le résumé en français de cette notice bien actuelle.

La *superficie totale* des boisés de la Bulgarie s'élève à environ 2.900.000 ha, ce qui équivaut à un taux de boisement de 28 % (Suisse 24). C'est dans la partie sud-ouest du pays, fortement montagneuse (Monts Rhodopes) que ce dernier est le plus élevé. A noter cependant qu'une part considérable de ce terrain montagneux est nue et souffre de l'action des torrents.

La superficie des terrains effectivement boisés n'est, en réalité, que de 2.521.000 ha (87 %); le solde est représenté par sols forestiers non boisés (7 %) et des pâturages (6 %). Les 2.727.000 ha de la superficie forestière se répartissent comme suit quant au mode de traitement :

Futaie, 33 %; taillis simple, 65 %; taillis composé, 2 %.

On le voit, le *taillis simple* occupe encore une très large place dans la forêt bulgare.

De l'étendue boisée totale, 22 % appartiennent à l'Etat, 57 % aux communes et 21 % aux particuliers. La proportion de la forêt publique est ainsi plus forte encore qu'en Suisse (72 %).

« La forêt bulgare, lit-on dans ce rapport officiel, est exposée à de grands dangers provenant surtout de l'action de l'homme et aussi de celle de la nature. Depuis la libération du pays jusqu'à nos jours, l'aire boisée a diminué, rien que par suite du défrichement, d'environ 10 %. Par le seul fait de l'exercice exagéré du parcours de bétail, environ 500.000 ha de forêts ont été presque ruinés et ne sont plus en état de produire du bois. »

Etant exclusivement d'origine naturelle, la forêt bulgare ne souffre que faiblement des dégâts par *insectes* et *champignons*. Parmi ces derniers, sont actifs surtout : l'agaric mielleux et le tramète radiciperde, les auteurs principaux de la pourriture du pied des fûts. Il en est, à cet égard, en Bulgarie comme en Suisse.

Relevons encore cette remarque : « C'est surtout par les actions déraisonnables de la part de la population, qui vit dans les forêts et a des rapports constants d'intérêt à leur exploitation, que souffre l'économie forestière bulgare. Pendant les 10 dernières années, on a dressé des procès-verbaux de contraventions pour un volume de 650.000 m³ de bois. Pour prévenir et limiter ces contraventions, l'administration forestière tient sur pied un corps de 3400 gardes forestiers, soit un garde pour 850 ha de forêt.

L'œuvre de reboisement et des travaux de défense contre les torrents a commencé vers 1885, mais ne fut poussée activement qu'à partir de 1912. La zone de défense comprend 1472 périmètres torrentiels, dont la surface (300.000 ha) représente 10 % de la superficie forestière totale.

Terminons ces quelques extraits par ce qui concerne la *formation du personnel forestier*. L'Etat entretient, depuis 1896, une école forestière *primaire* pour l'instruction des préposés forestiers. Celle-ci dure six mois et a un cachet essentiellement pratique.

Une école forestière *secondaire* fut ouverte à Sofia, en 1919, comme section du Technikum. Durée des études : trois ans. Elle est destinée à former des sous-forestiers et des gérants communaux.

Enfin, en 1925, le gouvernement a fait ouvrir un établissement d'études supérieures, constituant une section de sciences forestières à la faculté agronomique de l'université de Sofia. Durée des études :

huit semestres. Ces études sont suivies d'un stage pratique d'un an, qui s'achève par l'examen d'Etat. Jusqu'ici, l'école a délivré son diplôme à 122 ingénieurs forestiers.

Notons, pour finir, que l'Etat a institué, en 1929, un service d'expérimentation forestière comprenant trois techniciens. *H. B.*

Une vente de bois du pin Weymouth.

Dans un excellent article sur « Le pin Weymouth en Suisse », publié dans le tome XV, fasc. 1, des Annales de la station fédérale de recherches forestières, M. le professeur Badoux mentionnait le dénombrement des tiges du pin Weymouth, dans la forêt domaniale fribourgeoise de *Bouleyres*. On y comptait, en 1928, par groupes plus ou moins étendus et par pieds isolés, 1743 plantes (volume, 2315 m³), ayant un âge moyen de 70 ans.

Une coupe d'assainissement dans les groupes de cette essence ayant été pratiquée à Bouleyres, l'hiver dernier, nous croyons intéresser un certain nombre de lecteurs du « Journal » en leur donnant connaissance du résultat de la vente du bois de service obtenu.

Le nombre des sujets exploités a été de 65, qui ont donné un volume sur pied de 80 m³.

Le prix de vente était basé sur les dimensions et la qualité :

I^{re} classe : diamètre sous écorce 30 cm et plus; à 60 fr. le m³ rendu sur wagon à Bulle.

II^{me} classe : 22 à 29 cm : 40 fr.

III^{me} classe : 21 cm et au-dessous : 20 fr.

La répartition fut la suivante :

I^{re} classe : 29 pièces = 21,33 m³ × 60 = 1279,80 fr.

II^{me} classe : 41 » = 20,04 m³ × 40 = 801,60 »

III^{me} classe : 71 » = 30,78 m³ × 20 = 615,60 »

Total 141 » = 72,15 m³ = 2697,— fr.

Le prix de vente moyen a donc été de 37,38 fr.

En déduisant les frais de transport et de chargement, soit 3 fr. par mètre cube, il a été réalisé un prix net par mètre cube de 34,38 fr., ramené à 33,50 fr. pour tenir compte des frais de mesurage et de sectionnement.

Nous estimons que ce rendement est de 8 fr. supérieur, par mètre cube, à celui qui aurait été obtenu pour de l'épicéa de mêmes qualité et dimensions.

Ce résultat doit nous inciter à ne pas négliger cet exotique, encore moins à le rejeter systématiquement.

Ne pourrait-il pas être d'un précieux secours, grâce à son accroissement rapide, pour le reboisement des nombreux vides causés dans les forêts du plateau par le cyclone du 23 février ? *A. Ry.*